



RAPPORT DE LA COMMISSION DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant :

"Pétition pour le déplacement de l'écopoint prévu au bas du chemin de Verney"

1. Préambule

La Commission des pétitions, composée de Mmes Anita Bonjour, Karine Chevallaz (qui remplace Jean-Luc Duvoisin), Patricia Dutoit et Danielle Harbaugh et de MM. Dominique Favre (suppléant), Jean-Pierre Gallay, Pyrame Jaquet (suppléant), Pierre Loth, Ernest Moser, Marcel Pasche (qui remplace Frank Ducret), Jean-Baptiste Rusconi et Bernard Thilo, sous la présidence de M. Richard Golay, a siégé en date du 15 avril 2013. Mmes Anne-Laure Thévoz (suppléante) et Ludivine Vallotton étaient excusées.

2. Personnes entendues

Pétitionnaires : Mme Maria del Pilar Santos et MM. Jean Alder et Renato Carnello.

Représentant de la Municipalité : M. Marc Zolliker assisté par M. Sylvain Gorgerat du DTSI

3. Description de la pétition

Recouverte de 24 signatures, la pétition a été adressée à la Présidente du Conseil communal le 31 janvier 2013. Les pétitionnaires contestent le choix du bas du chemin de Verney comme emplacement du nouvel écopoint. Ils demandent son déplacement à un endroit plus adéquat.

Les arguments développés reposent principalement sur les considérations suivantes : le non-respect de la signalisation routière, ce chemin étant réservé uniquement aux riverains. La mise en danger de la sécurité des riverains, les personnes venant déposer leurs déchets recyclables avec leur voiture doivent manœuvrer dans une zone étroite et à visibilité réduite.

4. Audition des pétitionnaires

Les pétitionnaires ont mis en avant principalement leurs soucis quant aux dangers potentiels pour les riverains liés à l'emplacement de l'écopoint qui va perturber de manière très sensible selon eux la circulation automobile sur cette partie du Chemin de Verney avec en sus l'augmentation du trafic dans un proche avenir suite à la construction de nouvelles habitations.

En réponse à la question d'un membre de la Commission, les pétitionnaires ont expliqué que le préavis 12/2012 mentionnait initialement la présence de l'écopoint dans la partie sud du Chemin de Verney par rapport à l'Avenue Général Guisan, il n'avait pas fait attention à la publication de la mise à l'enquête dans la Feuille des avis officiels qui mentionnait la bas du Chemin de Verney dans sa partie au nord de l'Avenue précitée.

Les pétitionnaires ont encore relevé l'incohérence du choix de cet emplacement qui conduirait selon eux au non-respect des prescriptions de la signalisation routière et enfin les nuisances que cet écopoint occasionneraient aux riverains.

5. Audition du représentant de la Municipalité

Marc Zolliker, représentant de la Municipalité, a rappelé l'historique du sujet : après parution dans la Feuille des avis officielle, la mise à l'enquête de l'écopoint a eu lieu du 10 août au 9 septembre 2012 et n'a fait l'objet d'aucune opposition. Dans sa séance du 12 septembre qui a suivi, le Conseil communal a adopté le préavis 12/2012 comprenant le réaménagement des écopoints. Le permis

de construire a été délivré le 10 octobre. Le début des travaux était prévu le 15 octobre mais a été annulé au profit d'une réunion sur place du Municipal avec les riverains ayant manifesté leur mécontentement. Suite à cette réunion, la PPE les Cygnes du Léman et onze riverains ont fait recours auprès du Tribunal cantonal par l'intermédiaire d'un avocat. Le Tribunal cantonal a conclu le 6 janvier 2013 à l'irrecevabilité du recours. Des discussions entre l'avocat et la Municipalité ont eu lieu dans les jours qui ont suivi. Le 31 janvier la pétition a été déposée.

M. Le Municipal a reconnu qu'entre la rédaction du préavis 12/2012 et son envoi au Conseil communal le 25 juillet 2012, il s'est avéré que l'emplacement de l'écopoint dans la partie sud du chemin de Verney par rapport à l'Avenue Général-Guisan n'était pas approprié en raison de la présence souterraine des réseaux électrique et d'eau potable ainsi que la présence d'un cèdre classé. A ce propos, M. Le Municipal nous a rappelé qu'à termes ces écopoints vont être partiellement enterrés dans un délai maximum de dix ans environ.

La Commission a été informée de la fréquentation de l'écopoint sis à l'Avenue Général-Guisan qui doit être déplacé au Chemin de Verney pour des raisons techniques (présence des câbles des trolleybus empêchant la manipulation par camion-grue des nouveaux conteneurs) : la fréquentation est jugée faible comparativement aux autres écopoints avec le passage de 10-15 véhicules par jour et avec environ une vidange des conteneurs par mois.

Monsieur Gorgerat a donné de multiples précisions techniques sur le dossier en réponse aux questions des membres de la Commission. Une campagne de comptage de véhicules a été effectuée du 15 au 21 novembre 2012 concluant au passage en moyenne de 115 véhicules par jour dans la partie considérée du chemin de Verney avec pour 85% d'entre eux une vitesse inférieure ou égale à 31 km/h. A été présenté à cette occasion une solution modifiée, ne nécessitant pas une remise à l'enquête, allant dans le sens de la prise en compte de certaines remarques des riverains ainsi qu'une proposition probable de passage en zone 30 km/h dans un futur proche.

En réponse aux questions des membres de la Commission, M. le Municipal a précisé que le Corps de police de l'est lausannois a été consulté tout au long de la procédure dans le cadre d'un groupe de travail comprenant avec lui des représentants du DTSI et du DUE. Il a donné son aval aux travaux prévus.

6. Délibérations

La Commission a délibéré pendant plus de 30 minutes sur les informations reçues et des conséquences du classement ou de la transmission de la pétition à la Municipalité. Il a été relevé par plusieurs que ce soit dans l'un ou l'autre des cas, le résultat serait, selon eux, sensiblement le même ; la Municipalité respectant le droit et ayant démontré sa volonté d'aboutir à une solution prenant en compte au mieux la situation et les remarques des pétitionnaires.

7. Vote

Renvoi à la Municipalité : 2 voix pour. Classement : 9 voix pour. Abstention : 0 voix.

Par 9 voix pour, 2 voix contre et zéro abstention, la Commission des pétitions recommande au Conseil communal de classer cette pétition.

Le 18 avril 2013

Le rapporteur : Richard Golay